

# MODALITÉS DE PARTENARIATS ET CONTRATS

 aviesan

alliance nationale  
pour les sciences de la vie et de la santé

**Franck Lethimonnier**

CEA  CHRU  CNRS  CPU  INRA  INRIA  INSERM  INSTITUT PASTEUR  IRD

 aviesan

# du CSIS 2012 – mesure 1 au GT « MODÈLE D'ACCORD »

## « Simplifier le processus d'engagement de partenariat

*Le CSIS propose de définir un contrat cadre de recherche négocié entre représentants de la recherche académique, les consortiums de valorisation thématique et l'industrie pour alléger et accélérer la démarche contractuelle. L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et l'Alliance pour la recherche et l'innovation des industries de santé (ARIIS) étudieront en collaboration avec les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) des modes alternatifs de rémunération forfaitaire du partenaire public sur les résultats de la recherche collaborative susceptibles, dans certaines situations, de faciliter la contractualisation. Par ailleurs, il est important que la réalisation de partenariats public-privé puisse être mieux prise en compte dans l'évaluation des chercheurs. »*

**Proposer un/des modèle/s d'accord et des outils  
permettant de simplifier et  
d'accélérer la contractualisation**

aviesan

alliance nationale  
pour les sciences de la vie et de la santé

ariis

alliance pour la recherche  
et l'innovation  
des industries de santé

CEA ↻ CHRU ↻ CNRS ↻ CPU ↻ INRA ↻ INRIA ↻ INSERM ↻ INSTITUT PASTEUR ↻ IRD

aviesan

# PARTICIPANTS

## Académiques

Inserm Transfert, CEA, CNRS, CPU, AP-HP  
Institut Pasteur, Institut Curie, Inria,  
SATT Conectus, SATT IDF Innov

## Industriels

Astra-Zeneca, GSK, Guerbet, Ipsen, J&J, LFB, Lilly,  
Pfizer, Sanofi, Urgo, Roche  
Ainsi que : Ariis, Fefis, SMIV

# GT MODÈLE D'ACCORD

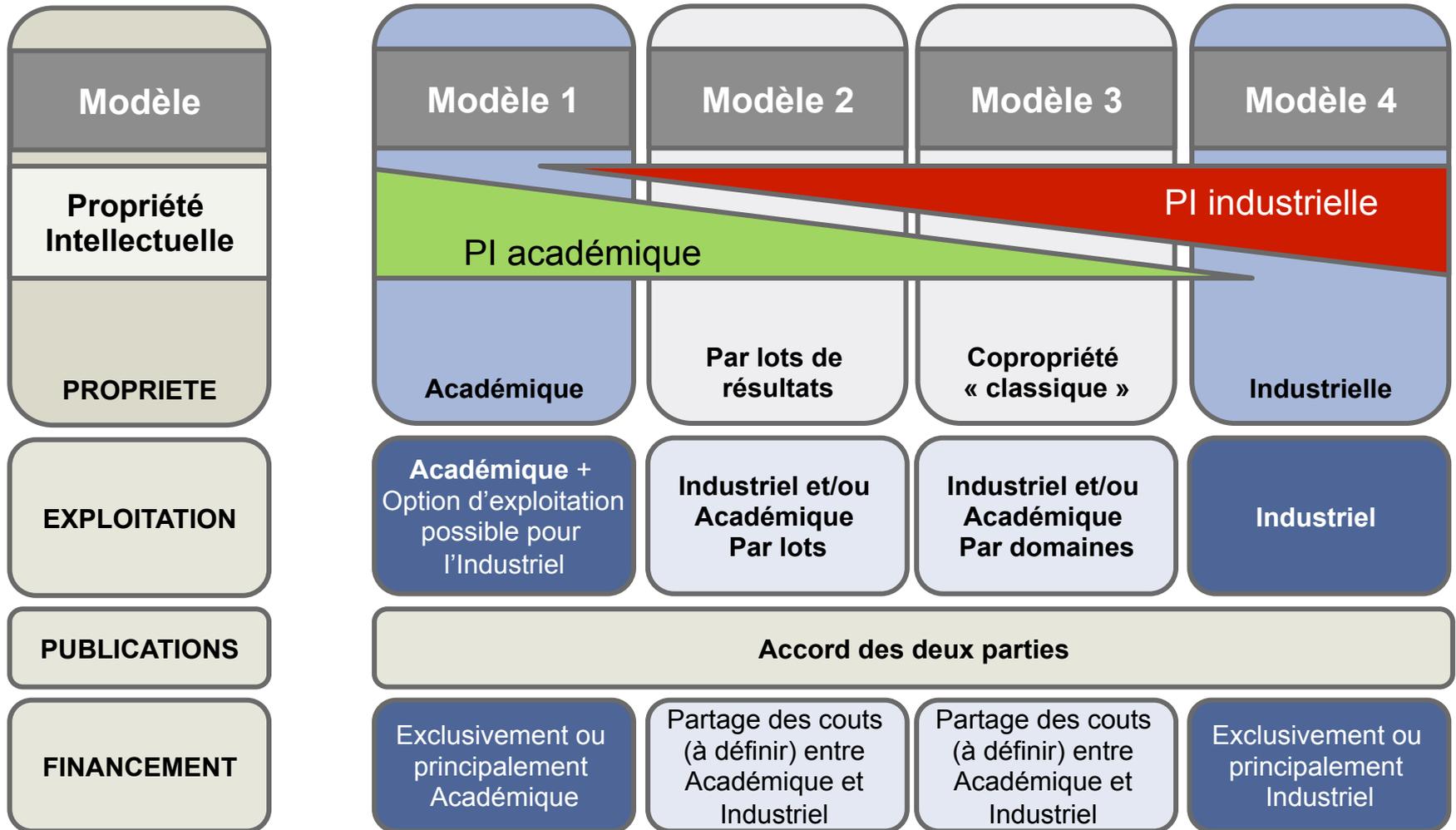
## DÉFINITION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET TYPES DE MODÈLES ATTENDUS

**Objectifs** : simplifier et accélérer les délais de contractualisation (élaboration de modèles, accès web, aide à la décision)

Analyse de l'existant :

- ✓ Lambert Tool Kit
- ✓ Analyse des rubriques standards d'un modèle d'accord
- ✓ Les points variables et les modèles qui peuvent en être tirés

# MODÈLES D'ACCORD



CEA ↔ CHRU ↔ CNRS ↔ CPU ↔ INRA ↔ INRIA ↔ INSERM ↔ INSTITUT PASTEUR ↔ IRD

# MODÈLES D'ACCORD DÉFINIS

L'académique a un intérêt particulier et réalise l'essentiel des travaux. Il cherche à valider une approche, un savoir faire ou une techno.

Modèle 1



**Ex :** Validation sur de nouvelles molécules (industrielles) d'une technologie propriétaire (méthode d'analyse, modèle animal de pathologie).

Académique : renforcer la valeur de sa technologie par une nouvelle validation.

Industriel : occasion d'évaluer la technologie en question et de mieux la connaître.

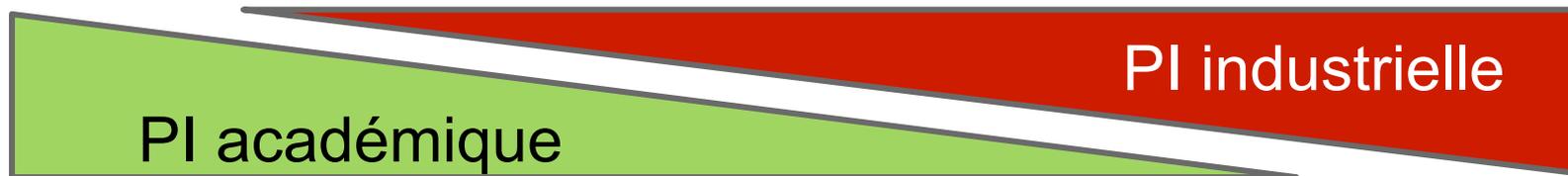
*Publication des résultats soumise à l'accord des deux parties.*

CEA  CHRU  CNRS  CPU  INRA  INRIA  INSERM  INSTITUT PASTEUR  IRD

# MODÈLES D'ACCORD DÉFINIS

L'industriel a un intérêt particulier.  
Il finance majoritairement les activités.

Modèle 4



**Ex :** Etude sur des molécules de l'industriel impliquant une technologie propriétaire de l'académique.

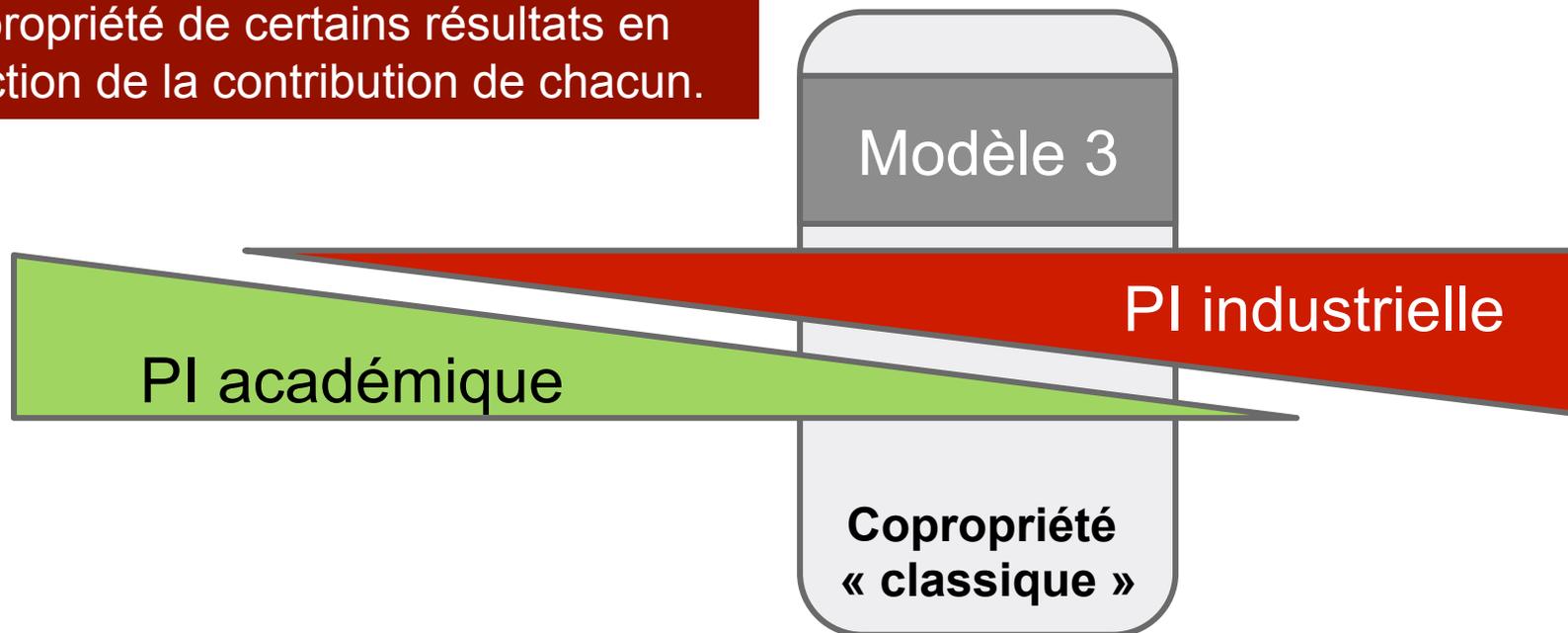
Académique : acquisition de connaissances nouvelles sur une de ses technologies propriétaires sans qu'il ne s'agisse de l'application de technologies éprouvées (≠Prestation de service)

*Publication des résultats soumise à l'accord des deux parties.*

CEA    CHRU    CNRS    CPU    INRA    INRIA    INSERM    INSTITUT PASTEUR    IRD

# MODÈLES D'ACCORD DÉFINIS

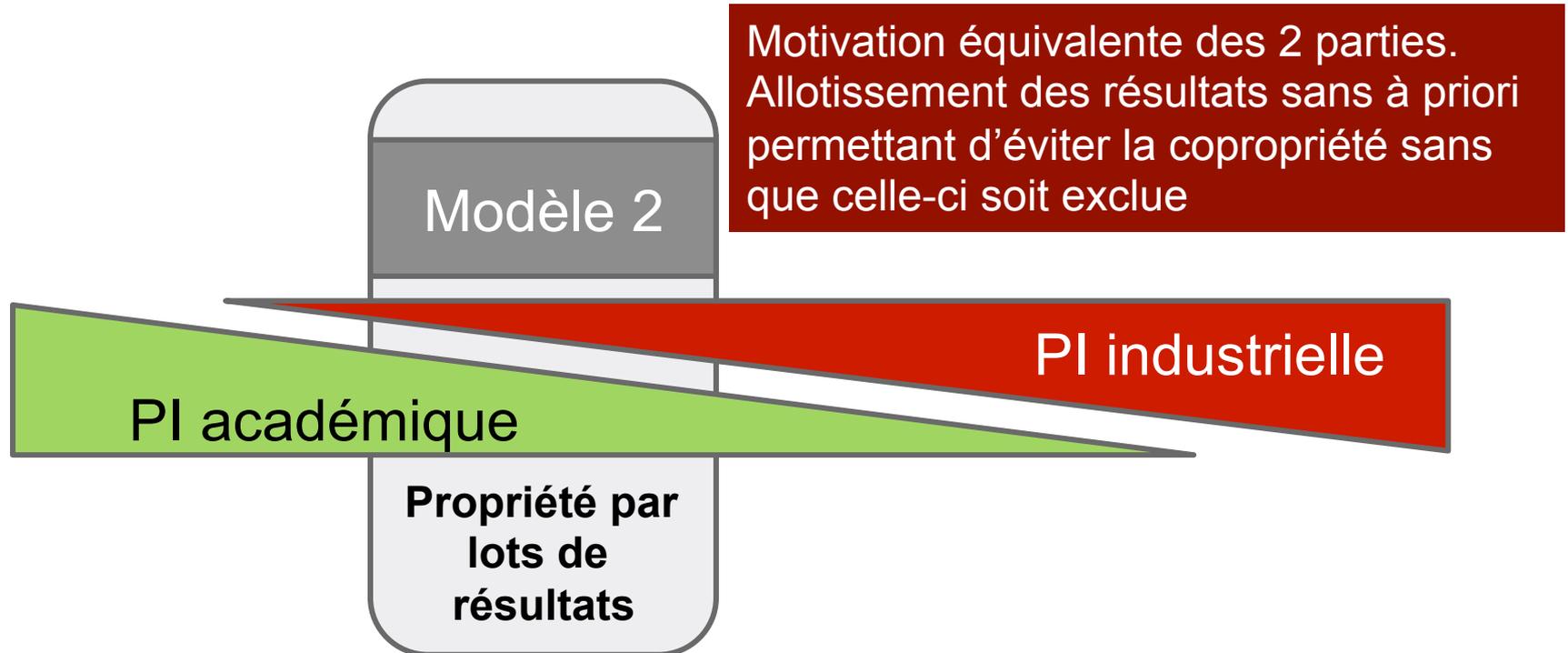
Motivation équivalente des 2 parties.  
Copropriété de certains résultats en  
fonction de la contribution de chacun.



Modèle actuellement le plus couramment utilisé. Les résultats peuvent être attribués à l'une, l'autre ou aux deux parties selon leur contribution de chacun des partenaires. La protection et l'exploitation des résultats définit assez souvent des notions de territoires et de domaines.  
Ex : droit d'exploitation exclusif des molécules en médecine humaine.

CEA     CHRU     CNRS     CPU     INRA     INRIA     INSERM     INSTITUT PASTEUR     IRD

# MODÈLES D'ACCORD DÉFINIS



Une disproportion des connaissances antérieures rend nécessaire un allotissement des résultats. La propriété des résultats est attribuée sans à priori quant à la participation de chacun à l'obtention de ces résultats. Une copropriété est possible mais impose un suivi important.

**Ex :** le projet s'appuie sur éléments stratégiques importants.

CEA    CHRU    CNRS    CPU    INRA    INRIA    INSERM    INSTITUT PASTEUR    IRD

# RÉDACTION DES RUBRIQUES ET TRAME DES MODÈLES D'ACCORD

- Des rubriques communes à tous les accords
- Certains points sont simplement des paramètres à renseigner en fonction du projet (date, durée,...)
- **D'autres doivent être soumis à discussion et font l'objet d'options différentes :**
  - Copropriété ou non
  - Modalités de protection des résultats
  - Modalités d'utilisation et d'exploitation de la PI
  - Modalités de publication et de communication pour les académiques

Article 1	Définitions	Article 10	Echange de matériel
Article 2	Objet du contrat	<b>Article 11</b>	<b>Propriété intellectuelle</b>
Article 3	Durée	<b>Article 12</b>	<b>Utilisation et exploitation des résultats</b>
Article 4	Contribution financière	Article 13	Résiliation
Article 5	Organisation de la collaboration	Article 14	Sous-traitant
Article 6	Comite de suivi	Article 15	Dispositions diverses
Article 7	Confidentialité	Article 16	Incessibilité
Article 8	Communications et publications	Article 17	Droit applicable –Litiges
Article 9	Responsabilité - garantie		

# COMMUN AUX MODÈLES 1 À 4

## Article 11 – Propriété intellectuelle

- Chacun conserve ses connaissances propres
- Chaque partie est propriétaire de ses résultats propres ou de son lot de résultats

## Article 12 – Utilisation et exploitation des résultats

- Libre utilisation des connaissances propres et des résultats pour les besoins du projet
- Droits d'accès aux connaissances et résultats propres ou lot de résultats « propres » pour l'exploitation des résultats
- Utilisation des résultats ou lots de résultats à des fins de recherche internes

# MODÈLE 1 – MODÈLE 4

Modèle 1

PI académique

PI industrielle

Modèle 4

PI académique

PI industrielle

## Article 11 – Propriété intellectuelle

- Les RESULTATS seront la **propriété pleine et entière de AAA**, XXX renonçant expressément à toute revendication les concernant.

*En option : conservation de la propriété des améliorations des connaissances propres*

## Article 12 – Utilisation et exploitation des résultats

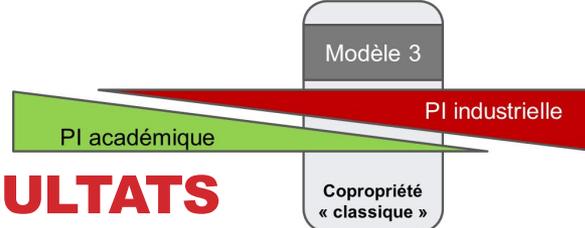
- **AAA peut exploiter librement dans TOUT domaine**

*En option : XXX bénéficiera d'un droit d'option pour obtenir les droits d'exploitation sur les RESULTATS issus du PROJET.*

- Les RESULTATS seront la **propriété pleine et entière de XXX**, AAA renonçant expressément à toute revendication les concernant.

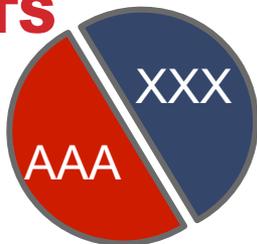
- **XXX peut exploiter librement dans TOUT domaine**

# MODÈLE 3 - COPROPRIÉTÉ

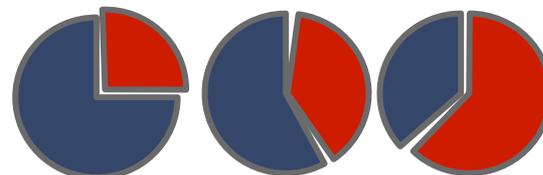


## ART. 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RÉSULTATS CONJOINTS

### Option 1



### Option 2



*Au prorata des apports matériels, humains, financiers et intellectuels*

Par défaut, **XXX**

- Prend en charge les **procédures et frais de protection**. Information et avis copropriétaires
- **Définit la stratégie de protection**
- En cas de renonciation, AAA peut effectuer à ses frais les procédures

**Si toutes les parties en sont d'accord,**

- un autre gestionnaire peut être désigné notamment pour exploitation hors domaine.
- Dans ce cas, la stratégie de protection est définie conjointement.

## ART. 12 – UTILISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS

**Dans le domaine**

**XXX a un droit d'exploitation exclusif** sur les résultats conjoints.

Rémunération de XXX vers AAA

CEA ↻ CHRU ↻ CNRS ↻ CPU ↻ INRA ↻ INRIA ↻ INSERM ↻ INSTITUT PASTEUR ↻ IRD

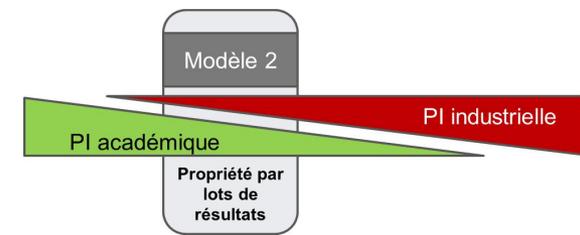
**Hors domaine**

**AAA à l'exclusivité des droits d'exploitation** et peut négocier avec des tiers tout contrat de licence.

Rémunération AAA vers XXX

# MODÈLE 2 – LOTS

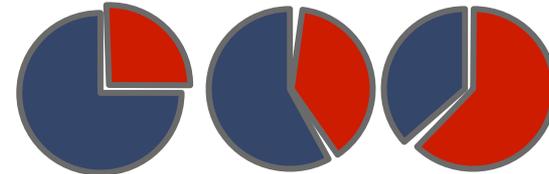
## ART 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – LOT DE RÉSULTATS AX



### Option 1



### Option 2



*Au prorata des apports matériels, humains, financiers et intellectuels*

#### Par défaut, XXX

- Prend en charge les **procédures et frais de protection**. Information et avis copropriétaires
- **Définit la stratégie de protection**
- En cas de renonciation, AAA peut effectuer à ses frais les procédures

#### Si toutes les parties en sont d'accord,

- un autre gestionnaire peut être désigné notamment pour exploitation hors domaine.
- Dans ce cas, la stratégie de protection est définie conjointement.

## UTILISATION ET EXPLOITATION DU LOT DE RÉSULTATS AX

#### Par défaut :

- **Droit d'exploitation non exclusif** du lot de résultats AX.
- Compensation financière équitable à l'autre Partie

**Exploitation à titre exclusif possible** après accord définissant les modalités (notamment financières) de cette exploitation.

CEA ↻ CHRU ↻ CNRS ↻ CPU ↻ INRA ↻ INRIA ↻ INSERM ↻ INSTITUT PASTEUR ↻ IRD

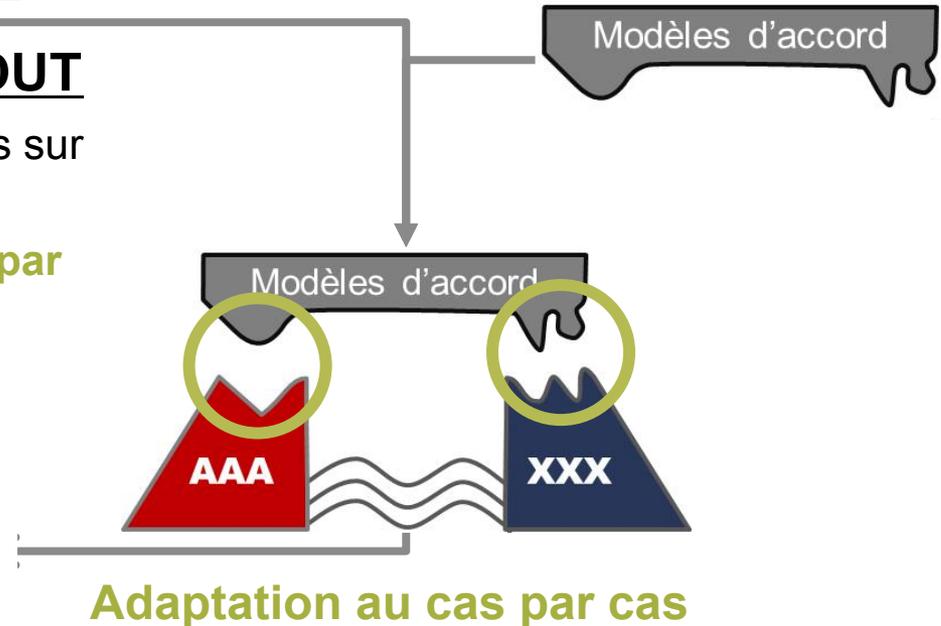
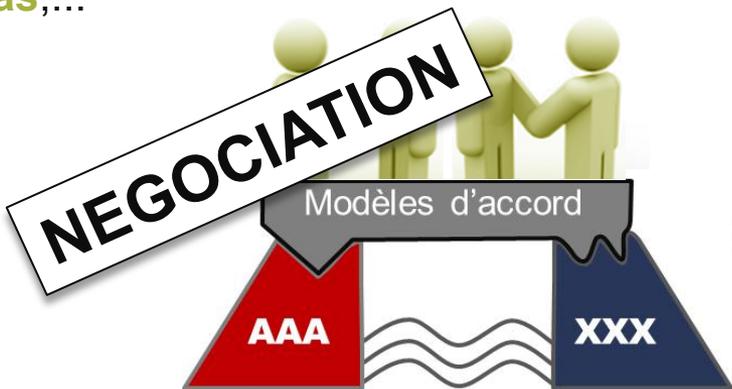
# 4 MODÈLES D'ACCORD POUR...



- **Faciliter** la mise en place de collaborations
- **Accélérer** le temps de contractualisation
- **Aider la mise en place de partenariats** avec des structures ne disposant pas nécessairement d'un service juridique (TPE, PME, start-up)

## MAIS DES MODELES AVANT TOUT

- Ils n'engagent pas forcément les parties sur une « politique PI » rigide, ...
- Ils nécessitent une **adaptation au cas par cas**,...



CEA ↔ CHRU ↔ CNRS ↔ CPU ↔ INRA ↔ INRIA ↔ INSERM ↔ INSTITUT PASTEUR ↔ IRD

# QUAND ET OU TROUVER CES MODÈLES D'ACCORD ?

- Approuvés et signés par les Présidents d'Aviesan et de l'Ariis
- En cours d'approbation par les membres d'Aviesan, du comex de l'Ariis et les organisations qui ont participé à leur élaboration
- Version anglaise des modèles d'accord en cours
- Mise en ligne fin septembre sur le site **aviesan.fr**

# MERCI À

Sandra ARESTA (IRD) ; Siau BAI (Institut Pasteur) ; Gaëlle Ayosso (IGR) ; Caroline CAODURO (Roche), Séverine CESSAC (Curie) ; Martin DANTANT (CNRS) ; Marie DEBREGES (Pfizer) ; Frédéric ELIES (CEA) ; Pascal FAVRE (Fefis) ; Magali FITZGIBBON (Inria) ; Anne GYSEMBERGH-HOUAL (AP-HP) ; Valérie HOSPITAL (CNRS) ; Pierre LUNEAU (CEA) ; Laure MASSON (Inserm-T) ; Miahela MATEI (AP HP) ; Guillaume OLIVE (Urgo) ; Amandine PASCAL (IPSEN) ; Isabelle PELLETIER-BRESSAC (IGR) ; Agnieszka PODGORSKA (Ipsen) ; Emmanuel Poteaux (SATT Conectus) ; Rémi URBAIN (LFB) ; Florence VAN DIEREN (Institut Curie) ; Nathalie WUYLENS (SATT IdF Innov) ; Antoun ZEINA (GSK),

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

CEA  CHRU  CNRS  CPU  INRA  INRIA  INSERM  INSTITUT PASTEUR  IRD